

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 4 novembre 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. Ouverture de l'assemblée.**

**RÉSOLUTION #19-11-138  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**RÉSOLUTION #19-11-139  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 7 octobre 2019;
- 4. Rapports mensuels des sous-comités :**
  - 4.1** Conseil d'arrondissement;
  - 4.2** Comité local de développement;
  - 4.3** Comité des Loisirs;
  - 4.4** Comité de la bibliothèque;
  - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
  - 5.1** Comptes payables du mois d'octobre 2019;
  - 5.2** Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019;
  - 5.3** Adoption des budgets révisés de l'OMH du 30 septembre et du 7 octobre 2019;
- 6. Urbanisme**
  - 6.1** Nommer Mme Carmen Migneault représentante des citoyens et Mme Rita D. Turriff et M. Luc Hamelin représentants du conseil sur le CCU;
- 7. Administration**
  - 7.1** Confirmer l'IPC de septembre au Québec;
  - 7.2** Indexation de l'échelle salariale 2020;
  - 7.3** Nommer les Pro-maires 2020;
  - 7.4** Valider le calendrier des séances régulières du conseil 2020;
  - 7.5** Mandater un auditeur indépendant pour la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018;
  - 7.6** Programmation des travaux #01 – TECQ 2019-2023;
  - 7.7** Avis de motion pour le règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren;
  - 7.8** Avis de motion pour le règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige;
- 8. Travaux publics**
  - 8.1** Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue;
- 9. Service incendie et sécurité civil**
  - 9.1** Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1** Entretien de la patinoire 2019-2020;
  - 10.2** Achat d'équipement au centre des loisirs et transfert budgétaire;
- 11. Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**
- 12. Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 7 octobre 2019.**

##### **RÉSOLUTION #19-11-140**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 octobre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

### **4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

#### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 4 novembre 2019, soit :

- Demande de dérogation mineure au 308, rue Astle;
- Inspection annuel sur le camion du directeur du service incendie;
- Adoption du plan en sécurité civile municipale;
- Nommer une responsable de la bibliothèque municipale;

La date de la prochaine réunion est le lundi 2 décembre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

#### **4.2 Comité de développement**

Une prochaine rencontre aura lieu ce mardi 5 novembre à 19h00 au Centre des Loisirs, tous les citoyens sont les bienvenus. L'organisation de la fête du Père-Noël au « Town Hall » est prise en charge par le CLD local.

#### **4.3 Comité des Loisirs**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 14 novembre prochain à 19h00 au Centre des Loisirs. Bienvenue à tous.

#### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Il y a eu de l'animation en lecture avec les enfants du CPE et de l'école l'Envol. L'Halloween a été soulignée en grand à la bibliothèque avec les élèves de l'école. Les deux écoles et le CPE fréquentent régulièrement la bibliothèque, par conséquent ce lieu demeure vivant. Mme Catherine organisera des séances de lecture francophone à la Metis Beach School. Surveillez l'Info-Métis pour voir toutes les activités à venir.

#### **4.5 Comité d'embellissement**

Il y aura probablement des fleurs placées sur le bord des fenêtres du cabanon des jardins communautaires.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Comptes fournisseurs.**

##### **RÉSOLUTION #19-11-141**

##### **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'octobre 2019 pour un montant de 210 871.91 \$, adopte la liste des comptes à payer d'octobre 2019 pour un montant de 59 524.33 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

#### **5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019.**

##### **RÉSOLUTION #19-11-141**

##### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le trésorier doit déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019 déposés par le Directeur général M. Stéphane Marcheterre. Les deux rapports seront ajoutés en annexe du procès-verbal.

**5.3 Adoption des budgets révisés de l'OMH du 30 septembre et du 7 octobre 2019.**

**RÉSOLUTION #19-11-143**

**ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DU 30 SEPTEMBRE ET DU 7 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve les révisions budgétaires de l'OMH de Métis-sur-Mer datées du 30 septembre et du 7 octobre 2019, comportant les caractéristiques suivantes :

30 septembre 2019

REVENUS	68 568.00 \$
DÉPENSES	94 443.00 \$
DÉFICIT	(48 514.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	43 663.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	4 851.00 \$

7 octobre 2019

REVENUS	68 568.00 \$
DÉPENSES	94 255.00 \$
DÉFICIT	(48 326.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	43 493.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	4 833.00 \$

**6. URBANISME**

**6.1 Nommer Mme Carmen Migneault représentante des citoyens et Mme Rita D. Turriff et M. Luc Hamelin représentants du conseil sur le CCU.**

**RÉSOLUTION #19-11-144**

**NOMMER MME CARMEN MIGNEAULT REPRÉSENTANTE DES CITOYENS ET MME RITA D. TURRIFF ET M. LUC HAMELIN REPRÉSENTANTS DU CONSEIL SUR LE CCU**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Mme la conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller Luc Hamelin représentants du Conseil sur le CCU et nomme Mme Carmen Migneault représentante de la population sur le CCU de Métis-sur-Mer pour une période de deux ans.

**7. ADMINISTRATION**

**7.1 Confirmer l'IPC de septembre au Québec.**

**RÉSOLUTION #19-11-145**

**CONFIRMER L'IPC DE SEPTEMBRE AU QUÉBEC**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer confirme l'indice des prix à la consommation à 2.2% pour septembre 2019 au Québec. Cette valeur sert à analyser l'indexation de l'échelle salariale et déterminer le salaire de certains employés pour 2020.

**7.2 Indexation de l'échelle salariale 2020.**

**RÉSOLUTION #19-11-146**

**INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer indexe de 0.5% l'échelle salariale de 2019 pour la rémunération 2020 selon la politique de rémunération des employés adoptée par le conseil le 5 août 2019.

### **7.3 Nommer les Pro-maires 2020.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-147** **NOMMER LES PRO-MAIRES 2020**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme pour l'année 2020 les pro-maires suivants :

Janvier, février, mars 2020 : **Luc Hamelin**  
Avril, mai, juin 2020 : **René Lepage**  
Juillet, août, septembre 2020 : **Rita D. Turriff**  
Octobre, novembre, décembre 2020 : **Simon Brochu**

### **7.4 Valider le calendrier des séances régulières du conseil 2020.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-148** **VALIDER LE CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19h30 :

<b><u>MOIS</u></b>	<b><u>JOUR</u></b>	<b><u>DATE</u></b>
JANVIER	LUNDI 19H30	13
FÉVRIER	LUNDI 19H30	3
MARS	LUNDI 19H30	16
AVRIL	LUNDI 19H30	6
MAI	LUNDI 19H30	4
JUIN	LUNDI 19H30	1
JUILLET	LUNDI 19H30	6
AOÛT	LUNDI 19H30	3
SEPTEMBRE	LUNDI 19H30	14
OCTOBRE	LUNDI 19H30	5
NOVEMBRE	LUNDI 19H30	2
DÉCEMBRE	LUNDI 19H30	7

### **7.5 Mandater un auditeur indépendant pour la reddition de comptes du programme TECQ 2014-2018.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-149** **MANDATER UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton, 305, rue de la Gare, Matane, à titre d'auditeur indépendant pour la reddition des comptes finale du programme TECQ 2014-2018.

### **7.6 Programmation des travaux #01 – TECQ 2019-2023.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-150** **PROGRAMMATION DES TRAVAUX #01 – TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que,**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**7.7 Avis de motion pour le règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren.**

**RÉSOLUTION #19-11-151**

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #19-137 ABAISSANT LA VITESSE À 55 KM/H SUR LA ROUTE MCLAREN**

Mme la Conseillère Rita D. Turriff donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement régissant la limite de vitesse sur la route McLaren. Ce règlement a pour objet de réduire la vitesse de 80 km/h à 55 km/h sur la route McLaren. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**7.8 Avis de motion pour le règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.**

**RÉSOLUTION #19-11-152**

**AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT # 19-139 AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE**

M. le Conseiller Simon Brochu donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement régissant les opérations de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige. Ce règlement a pour objet de permettre l'utilisation de véhicule escorte lors du déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige sur certains chemins de la municipalité. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Entretien hivernal du 5<sup>e</sup> rang de Padoue.**

**RÉSOLUTION #19-11-153**

**ENTRETIEN HIVERNAL DU 5<sup>E</sup> RANG DE PADOUE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'assumer l'entretien d'hiver du 5e Rang Ouest de la municipalité de Padoue pour la saison 2019-2020, sur une longueur de 1,91 km pour la somme de 9 400.00 \$, selon les modalités de paiement suivantes :

50 % le 15 janvier 2020 : 4 700 \$,  
50 % le 15 avril 2020: 4 700 \$.

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **9.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-154**

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de **Métis-sur-Mer** désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de **Métis-sur-Mer** prévoit la formation de **2** pompiers pour le programme Pompier I et/ou de **0** pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de **La Mitis** en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 Entretien de la patinoire 2019-2020.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-155**

#### **ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2019-2020**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde une subvention de 6 150.00 \$ au Comité des Loisirs de Métis-sur-Mer pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale pendant l'hiver 2019-2020 ainsi que le déneigement des entrées principales et secondaires de l'hôtel de ville et du Centre des Loisirs.

### **10.2 Achat d'équipement au centre des loisirs et transfert budgétaire.**

#### **RÉSOLUTION #19-11-156**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU CENTRE DES LOISIRS ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert un grille-pain rotatif de marque Star pour le Centre des Loisirs au prix de 1 175.79 plus taxes. Cette achat nécessite un transfert budgétaire de 700 \$ de 02 70120 640 – Pièce et accessoire à 02 70120 726 – Équipement. Aussi, une levée de fonds est organisée pour aider à financer cet équipement.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h53 et s'est terminée à 20h00.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #19-11-157**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h00.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier